

Procédure d'urgence en cas de non desserte Ondéa dans les hauts de Grésy

Problématique :

En cas d'arrêt imprévu des dessertes Ondéa suite à des intempéries, des jeunes enfants peuvent être laissés seuls en bord de route, là où le bus est obligé de s'arrêter. Que faire pour sécuriser le retour de ces enfants, particulièrement en période hivernale et au crépuscule ? Ondéa, l'école et la mairie ne sont pas légalement responsables. Les seules personnes responsables sont les parents mais ceux-ci peuvent être absents au mauvais moment ou ne pas avoir vérifié les conditions de circulation. Il était donc nécessaire de s'accorder tous afin de trouver une solution pour le bien-être des enfants.

Principe d'action :

* si la desserte Ondéa est bloquée partiellement, environ 10 enfants sur Arbussin / les Aillouds et 8 vers Droise sont concernés. Les enfants non récupérés par les parents à la sortie de l'école, seront pris en charge par le centre de loisirs (qui peut accueillir sans problème 15 enfants supplémentaires à cette heure de la journée).

* si la desserte est bloquée complètement, on parle alors de 80 enfants concernés. Dans ce cas, tous les enfants resteront dans l'école en attente des parents.

Processus mis en place :

- La liste des enfants abonnés, préparée par Ondéa, est remise à Mr Kindermann, gardien. Celui-ci a de plus un n° spécifique Ondéa qui lui permet d'obtenir les dernières nouvelles concernant la circulation des bus.
- Une fiche d'urgence avec nom des parents et leurs numéros de téléphone est préparée par l'école, remise au gardien ainsi qu'au directeur du centre de loisirs Les Coccinelles / périscolaire, Mr Jérémie Canet joignable au 04.79.34.86.46.
- Ondéa téléphone au plus tard 1h avant la sortie de 16 h 30 à Mr Kindermann ainsi qu'à l'école pour prévenir de l'arrêt des dessertes et spécifier jusqu'où les bus desserviront la Commune.
- Mr Kindermann fera la répartition à l'entrée du bus des enfants qui pourront monter dans le bus (leur arrêt étant desservi) de ceux qui ne pourront pas monter et pour qui on appliquera la procédure d'urgence. Les enfants monteront ensuite par groupes au centre de loisirs ou les parents les récupéreront au plus vite. Ne pourront monter au centre des loisirs que les enfants dont la fiche d'urgence sera complète.
- Les enfants seront regroupés géographiquement afin que les parents habitant dans une même zone puissent s'entraider en prenant les enfants des uns et des autres. Il serait logique que les parents concernés par ce genre de problème se mettent d'accord entre eux afin de simplifier la récupération des enfants.
- A moment exceptionnel, procédure exceptionnelle d'entraide. Mais il faut tenir compte du fait que le centre de loisirs n'est pas une garderie improvisée et sans horaires de fin de journée. Il est donc impératif que les parents reprennent au plus vite leurs enfants en attente, sans oublier que ce service a un coût pour la commune.

Pour plus d'informations pratiques, consultez le site internet de la mairie :

www.gresy-sur-aix.fr

Vous y trouverez des infos sur le centre de loisirs et un lien avec le site Ondéa